

Fiche de poste- Délégué Départemental FOL/USEP

Vie scolaire, Associations et Développement du Sport dans le 1^{er} degré

Cadre général

Le délégué départemental, chargé de mission est placé sous l'autorité du DASEN et exercera ses missions pour la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche et l'. Les missions se réaliseront en majorité au siège fédéral de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, à la D.S.D.E.N de l'Ardèche, et dans tous lieux où les missions devront être réalisées.

Le cadre de la mise à disposition du délégué départemental est défini dans la convention de moyens entre la DSDEN et la FOL Ardèche. Son action s'inscrit en cohérence avec le travail mené par les C.P.C et C.P.D. en E.P.S. en prenant en compte les orientations départementales et nationales du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, et celles des instances fédérales du mouvement d'éducation populaire auprès duquel le conseiller technique est mis à disposition.

Le délégué départemental, chargé de mission, doit avoir de **solides connaissances concernant l'enseignement de l'E.P.S et du sport scolaire dans le premier degré public, les structures scolaires, et parascolaires qui s'y réfèrent**. Il/elle assurera des formations dans ce domaine afin de favoriser le développement de la pratique sportive à l'école publique, et devra également connaître les structures associatives issues de fédérations sportives non scolaires afin de créer des liens entre sport scolaire et sport civil, pour une meilleure prise en compte du développement de l'enfant dans sa globalité.

La fonction de délégué départemental nécessite un travail en équipe, un engagement dans les structures associatives, un sens du contact et des responsabilités, selon des horaires particuliers notamment le soir et/ou le week-end, ce qui nécessite une grande disponibilité.

Dans le cadre de la mise à disposition, il/elle est membre permanent(e) de l'équipe des cadres fédéraux de la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche, au sein de laquelle il/elle concourt à donner cohérence et visibilité à l'action de la fédération en direction de l'école publique, pour la promotion du sport et de la vie associative, Il/elle se doit de respecter la confidentialité liée aux échanges et à la pratique de la liberté associative de la Fédération d'éducation populaire auprès de laquelle il/elle est mis(e) à disposition.

- ✓ **Missions au concours de la FOL :** Il/Elle assure le lien entre l'Education Nationale et l'ensemble des actions proposées et promues par la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche et peut représenter sur demande les instances fédérales, prend part à l'élaboration du plan de développement du Comité Départemental USEP en lien avec les instances statutaires du comité départemental et la fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement. Il/Elle coordonne le personnel technique sportif, les groupes de travail départementaux sportifs et collabore à des commissions entrant dans les champs sportifs ou socioculturels en lien avec les Comités Sportifs Fédéraux, et le Conseil d'Administration de la FOL Ardèche. Il/Elle prépare la programmation départementale des activités sportives et éducatives, à partir des attentes des associations et participe à la mise en œuvre de manifestations régionales, voire nationales ou internationales, impulse et accompagne les projets associatifs dont il/elle connaît les normes techniques et opérationnelles, notamment sur la totalité des territoires et pour l'ensemble des publics.

✓ **Mission au concours de la DSDEN : Il/Elle doit Développer le sport scolaire dans le premier degré public, réaliser des actions et prestations de conseil, de coordination, d'animation, de formation, et d'organisation dans le champ sportif et éducatif.**

- Il/Elle est membre du Groupe Départemental EPS et doit entretenir et développer des relations partenariales institutionnelles, territoriales et sportives au bénéfice des écoles publiques affiliées à des associations sportives, participer à l'organisation, au suivi et à l'évaluation des événements départementaux nationaux et internationaux du sport scolaire associatif du premier degré public, élaborer les synthèses utiles au pilotage départemental, renseigner les enquêtes qui en relèvent. Il/Elle est ressource pour les Professeurs des Ecoles Primaires Publiques.
- Aux côtés de l'UNSS, engagé un travail partenarial sur : L'éducation à la santé, Le sport et le handicap, Le développement durable, Les valeurs de l'olympisme, L'éducation à la prévention routière... Ces thématiques doivent donner lieu à un partage de compétences afin de finaliser des actions en direction des publics scolaires.

Plan d'ACTION 2021/2022

Après des écoles publiques du 1^{er} degré

- ✚ Déploiement des secteurs USEP pour une meilleure représentativité sur le département, avec une attention particulière pour les petites structures scolaire (type classe unique)
- ✚ Renforcement des compétences professionnelles des enseignants du 1^{er} degré en EPS par :
 - le développement de format de pratique physiques scolaires
 - la coordination des rencontres de secteurs, accompagnement et événements en lien
- ✚ Déclinaison des politiques éducatives nationales et académiques :
Politique départementale EPS (en lien avec les orientations identifiées en commission EPS07)
 - **Attestation Scolaire de Savoir Nager** : En exemple développement des classes de découvertes Natation (Classes Bleue) au côté de la FOL
 - **Savoir Rouler A Vélo** : Exemple le VIDA et tous aspects interdisciplinaires liés
 - **Activités Physiques de Pleine Nature** : Raidillons, Chemins de la Mémoire, Journées Neiges
 - **Mouvement Olympique et Paralympique**, par ex. de Génération 2024

Après des structures parascolaires

Déploiement d'actions sportives parascolaires avec l'UFOLEP pouvant répondre aux différents champs d'interventions suivants (non exhaustifs)

- ✚ Soutien à la parentalité
- ✚ Politique de la Ville
- ✚ Soutien à la vie associative